

<b>Compte rendu de l'Assemblée Générale du 10 janvier 2016</b> <b>Salle Saint Roch à GLEIZE</b>
--

**Présents** : Claude Touchard (CA), Lionel Brechet (CA), Catherine Soccard (CA), Christel Corsin (CA), Colette Breton (CA), Thierry PERRIN (CA), Jocelyne Touchard (CA), Benjamin Hoyez (D), Muriel Morin (D), Pierre Rivas (M), Fabienne Martel (M).

### Ordre du jour

Bilan moral  
Bilan financier  
Élection du Conseil d'Administration  
Questions diverses

### **Bilan moral**

Reprise du club au 26 juillet 2015 avec seulement 42 adhérents. Le club termine l'année avec 76 adhérents.

Le Président présente ses vœux à tous les adhérents, moniteurs, membres du conseil d'administration.

Le Président remercie :

- les membres du bureau pour leur application dans leur fonction respective. Il remercie également les moniteurs Thierry, Laurent, Raymond, Pierre, Fabienne, Lionel qui sont présents au club et pour leur investissement et plus particulièrement pour la présence régulière le samedi matin de Pierre et Fabienne ;
- Les deux délégués Benjamin et Muriel pour la mise en place du site ; Remerciements à Muriel pour l'assurance du club.
- Remerciements à Colette pour l'envoi de ses mails, son activité de secrétariat.
- les adhérents qui sont présents à toutes les manifestations organisées tout au long de l'année.

Le Président rend hommage à tous les chiens du club disparus : Abby, Ulka, Baltik, Brioche, Holly ;

### **Activités du club**

- Soirée de fin d'année : Une quarantaine d'adhérents étaient présents cette année, participation en hausse par rapport aux années précédentes.
- Randonnées : Elles ont remporté un vif succès même si les conditions météorologiques n'étaient pas de la partie.
- Concours : Bonne participation des adhérents.
- Marathon du Beaujolais : En raison du bouleversement à la fin du premier semestre, et l'information nous étant parvenue tardivement, aucun membre du Conseil d'Administration n'a représenté le club lors de cette manifestation en tenant un des deux postes de « surveillance sécurité ». Aucun adhérent ne s'est inscrit pour courir le marathon
- Canicross : Aucun adhérent n'a fait la demande pour y participer cette année. Toutefois, toute personne désirant pratiquer cette activité est invitée à se manifester auprès des membres du bureau.
- Gestion des sacs de croquettes : Contrairement aux apparences, le Président rappelle que cette gestion est relativement lourde à gérer et qu'elle nécessite beaucoup de temps. Il est remémoré aux adhérents que tout sac pris **doit être réglé à la commande, délais d'approvisionnement : 3 semaines.** Tout sac pris doit aussi être noté sur le cahier « croquettes », ceci afin d'éviter toute erreur de stock. Les personnes possédant la clé du local (donc pouvant remettre des sacs de croquettes) doivent être particulièrement vigilantes à ce que cette mesure soit respectée et appliquée.

- Vie du club : Une formation « aux premiers secours canin et félin » a été proposée aux membres du conseil d'administration. Seuls Colette et Lionel ont souhaité y participer. Un retour sera fait auprès des adhérents. Il sera envisagé d'organiser également un déploiement.  
Maintien de la sortie en ville avec les chiens le 1er samedi du mois.  
Définition du calendrier 2016 par le nouveau bureau.
- Réparation du local et amélioration de la clôture du terrain par la mairie.
- Réaménagement du terrain selon accord de la mairie.
- Événements 2016 : Le club fête ses 25 ans, une soirée spéciale sera organisée pour cette occasion.
- Services : Accord de partenariat avec Rapid'Croc à Villefranche : 10 % pour les adhérents sur tous les produits y compris le toilettage.  
Malgré trois tentatives auprès de CanalDog, aucun partenariat n'a pu être conclu en 2015.  
Recherche de partenariat avec une mutuelle pour les animaux.  
Partenariat maintenu avec Royal Canin et Sébastien Michel, son correspondant.

Le Président constate une meilleure convivialité entre les adhérents depuis la rentrée en septembre 2015. Il est également rappeler que les adhérents peuvent, s'ils le souhaitent, organiser des barbecues au club après les cours. Mais celui-ci ne participe pas aux frais de nourriture pour ces collations. Les nouveaux chiens ont bien progressé au dernier trimestre 2015 grâce à une très bonne motivation des adhérents.

Le Président précise que les membres du bureau sont à l'écoute des adhérents pour améliorer la vie du club.

Le Président rappelle que la Commune de Gleizé nous prête gratuitement le terrain. Les adhérents doivent donc impérativement respecter le parcours de santé **en s'assurant que leurs chiens ne font pas leurs besoins** sur le parcours mais dans les vignes. Si un chien fait ses besoins sur le terrain d'agility ou d'obéissance, une amende forfaitaire de 1€ pour le pipi et de 2€ pour le caca sera demandé à l'adhérent concerné, ceci afin d'améliorer la qualité de l'éducation de l'animal.

Il est aussi rappelé que chaque adhérent est **RESPONSABLE** de son chien, que celui-ci soit jeune ou éduqué depuis plusieurs années. Il doit toujours le surveiller afin de pouvoir le maîtriser ou le mettre en soumission en cas de nécessité.

Concernant les horaires de cours, il est demandé aux adhérents d'être présents sur le terrain à 9h30 afin que les cours puissent débuter à 9h45. Si un adhérent arrive en retard, celui-ci ne doit pas intégrer le cours sans avoir, au préalable, demander l'autorisation au moniteur. De plus, certains adhérents se permettent de continuer à bavarder lorsqu'un moniteur explique un exercice ou dit quelque chose. Pour rappel, les moniteurs sont tous des **bénévoles**, il est donc demandé un peu plus d'indulgence et d'écoute envers eux.

Présence des enfants sur le terrain et en tant que deuxième maître : Des difficultés ont été rencontrées avec les enfants de certains adhérents. Il est proposé de faire un essai, et réagir aussitôt. Si les problèmes persistent au cours suivant, le club demande aux parents d'enlever l'enfant comme deuxième maître. Les moniteurs, et membres du conseil ne sont pas là pour remplacer les parents. Leur responsabilité et celle du club est engagé en cas d'accidents.

## **Bilan Financier**

Le compte-rendu est fait par la Trésorière, Catherine.

Le bilan est positif. Catherine présente poste par poste les dépenses et recettes engendrées. Nous terminons l'année avec un solde positif d'environ 2 570€, livret bleu solde créditeur de 4 080 €.

- Dépenses : 18 677 €
- Répartition : 48 % pour l'achat des croquettes, 15 % pour les repas du Club, 9 % pour l'achat de matériel.
- Recettes : 20 892 €
- Répartition : 42 % vente de croquettes, 27 % cotisations, 12 % versements du livret bleu.

Le vote des bilans est proposé et approuvé à l'unanimité.

Quitus est donné à l'unanimité pour les bilans moral et financier.

## **Questions diverses**

Les adhérents membres du CA Lionel et Colette ont pu participer à une formation « aux premiers secours canins et félins ». Pierre et Fabienne souhaiteraient un retour. Un déploiement d'information sera réalisé auprès des autres adhérents.

Thierry propose d'aider les chiens en difficulté 2 heures par semaine. De très nombreux chiens n'ont pas de rappel. L'absence de rappel est gênante pour le bon déroulement des séances en agility et en obéissance également.

Le club ne sait pas si Laurent pourra être présent en tant que moniteur en 2016, du fait de sa vie professionnelle et familiale.

Alison ne sera plus présente au club, elle a ouvert sa société.

Point négatif : Le club est limité par le nombre de moniteurs, surtout le samedi, comme tous les autres clubs. Au 26 juillet 2015, nous avons repris le club très rapidement mais nous constatons un problème récurrent lié à la présence des moniteurs le samedi matin. Faut-il envisager les cours le samedi après-midi ?

Appel à candidature en tant que moniteurs, et aide moniteur. Il faut un bon relationnel avec les gens et un bon feeling avec les chiens.

Nadine Lopez (Stavros) propose son aide.

Une adhérente, Céline, aimerait avoir des dates fixes dans le mois pour commander les croquettes. Elle suggère le 1er et le 15 de chaque mois.

Un problème a été rencontré avec un adhérent, le club lui suggérera de trouver un club plus adapté. Il est dommage d'en arriver là.

Le club a décidé de remettre un gilet fluorescent de sécurité au renouvellement de chaque adhésion en 2016. Chaque adhérent devra venir avec son gilet de sécurité lors des sorties en ville, et des randonnées. Entretien du gilet à la charge de l'adhérent.

## **Élection du Conseil d'Administration**

Nous souhaitons que les adhérents aient la possibilité d'élire chaque année un nouveau Conseil d'Administration afin d'éviter la formation d'un bureau directeur.  
C'est pour cela que l'ensemble du CA est démissionnaire.

Cette année, il y a 26 votants dont deux procurations au nom de Pierre.

Dans les statuts du club, il est indiqué que le Conseil d'Administration est composé de 9 membres. Il est donc proposé aux adhérents de voter pour chaque adhérent se présentant, et d'éliminer la personne qui aura obtenu le moins de voix. Les adhérents votent à l'unanimité cette proposition.

A partir de 2016, un poste est créé comme délégué à la communication et gestion du site.

Le quorum est atteint. Il faut un quart des adhérents, soit 19 présents au minimum. Nous avons 24 adhérents présents et deux pouvoirs au nom de Pierre Rivas, au total nous avons 26 signatures.

10 Candidats : Benjamin, Catherine, Christelle, Claude, Colette, Fabienne, Jocelyne, Lionel, Muriel, Pierre.

Thierry ne se représente pas au conseil d'administration en 2016

### **Se présentent :**

<b>ADHERENTS</b>	<b>POUR</b>	<b>BLANC</b>	<b>CONTRE</b>
Claude Touchard	20	0	6
Lionel Brechet	21	0	5
Colette Breton	18	0	8
Jocelyne Touchard	16	0	10
Christel Corsin	23	0	3
Catherine Soccard	23	0	3
Benjamin Hoyez	22	0	4
Muriel Morin	25	0	1
Fabienne Martel	24	0	2
Pierre Rivas	22	0	4

**Les adhérents se retirent.**  
**Les membres du CA élisent leur Président et les différents membres du bureau.**

**Sont nommés :**

- Président : Claude TOUCHARD, élu à l'unanimité
- Vice-Président : Lionel BRECHET, élu à l'unanimité
- Trésorière : Catherine SOCCARD, élue à l'unanimité
- Vice Trésorière : Christel CORSIN, élue à l'unanimité
- Secrétaire : Colette BRETON, élue à l'unanimité
- Vice-Secrétaire : Benjamin HOYEZ, élu à l'unanimité

Déléguée de Communication  
et gestion du Site CABOT: Muriel MORIN

Membres du CA : Pierre RIVAS  
Fabienne MARTEL

Les membres du Conseil d'Administration ont établi les tarifs du club comme suit :

Montant de la cotisation : 80 €  
Droit d'entrée : 10 €, la première année.  
Deuxième chien ou deuxième maître : 25 € chacun, non divisible.

Le Président rappelle les adhérents et présente le nouveau bureau.

L'Assemblée Générale se termine autour du verre de l'amitié.

A Gleizé, le 10 janvier 2016

La Secrétaire,

Le Président,